

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue à huis clos en date du 26 mai 2021 à 16h00, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-2024 du 15 mars 2020 signé par la ministre Danielle McCann autorisant la tenue à huis clos des séances du conseil et que les membres du conseil y prennent part, délibèrent et votent par tout moyen de communication.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Michel Croteau, Maire
M. Yvan Duval, Conseiller
Mme Jocelyne Boivin, Conseillère
M. Clément Gignac, Conseiller
M. J.-Sébastien Sheedy, Conseiller
M. Claude Tessier, Conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale

ABSENCE MOTIVÉE:

M. Jacques Tessier, Conseiller

Tous formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Avis de réserve pour fins publiques – Lot 4742294 – Cadastre du Québec
4. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 16h00. Il explique l'urgence de tenir une séance extraordinaire aujourd'hui.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que proposé.

CA-21-05-26-01 Sur proposition de M. Claude Tessier, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

3.- Avis de réserve pour fins publiques – Lot 4742294 – Cadastre du Québec

Le Maire, M. Michel Croteau explique l'importance d'émettre l'avis de réserve pour fins publiques concernant le lot 4742294.

CONSIDÉRANT les qualités environnementales uniques du lot 4742294 situé dans les bassins versants de la Rivière Jacques-Cartier et ses affluents, la Rivière-aux-Pins, le Lac Saint-Joseph et la rivière Ontaritz;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de permettre aux citoyens la pérennité de jouissance de cet environnement naturel;

CONSIDÉRANT qu'il importe ainsi de préserver le lot dans son état naturel;

CONSIDÉRANT que les moyens de préservation demeurent à être déterminés;

CONSIDÉRANT les pouvoirs de la Ville pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation, pour toutes fins municipales;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'imposer une réserve pour fins publiques sur le lot 4742294, Cadastre du Québec à des fins de réserve foncière municipale;

CA-21-05-26-02 IL EST PROPOSÉ par M. Clément Gignac, secondé par Mme Jocelyne Boivin et résolu à l'unanimité que la Ville de Lac-Saint-Joseph :

1. Impose conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24), une réserve pour fins publiques sur le lot 4742294, Cadastre du Québec pour fins de réserve foncière municipale;
2. Retienne les services professionnels de Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L. pour la préparation de toutes les procédures nécessaires pour l'imposition de la réserve pour fins publiques à l'encontre de l'immeuble précité;
3. Autorise un avocat de ce cabinet à signer pour elle et en son nom tout document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution;
4. Retienne les services professionnels des arpenteurs Groupe Giroux pour la préparation des descriptions techniques du lot précité aux fins de la publication de l'avis de réserve pour fins publiques.

ADOPTÉ

4.- Levée de la séance

La séance est levée à 16h25.

CA-21-05-26-03 Sur proposition de M. Claude Tessier, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 16h25.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière